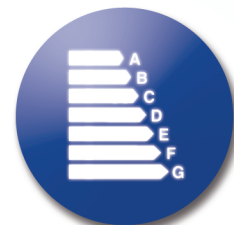




DURÉE DE VALIDITÉ = 5 ANS
pour toutes les maisons individuelles
des classes **F** et **G**

L'audit énergétique est une analyse détaillée des données du bâtiment. Il fait état des performances énergétiques et identifie la provenance des déperditions. Il propose également différents scénarios de travaux afin d'améliorer ces résultats. Il a donc une fonction informative, comparative et incitative tout en guidant le client. L'audit énergétique se déroule en 3 étapes :



01 ÉTUDE DU BÂTIMENT

L'auditeur analyse le bâtiment et réalise de multiples mesures. Il effectue un état des lieux général du bien. (caractéristiques thermiques et géométriques, indications sur les équipements de chauffage, de production d'eau chaude, de ventilation, de refroidissement, d'éclairage)

02 ANALYSES DES DONNÉES

L'auditeur analyse ensuite toutes les données qu'il a collectées. Il va pouvoir rédiger un rapport soulignant les principales sources de déperdition en les classant par ordre d'importance.

03 PROPOSITION DE SCÉNARIOS

Après l'analyse, l'auditeur propose 3 scénarios de travaux, leurs coûts et le temps moyen de retour sur investissement.

AIDES & SUBVENTIONS

Pour vous aider à réaliser ces travaux, il existe de nombreuses aides du gouvernement que l'auditeur doit vous mentionner dans son rapport, comme :

- La Prime Coup de Pouce Economie d'Énergie
 - MaPrimeRénov'
 - Les Eco-Prêts à taux zéro
- Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)



Pour obtenir le meilleur des diagnostics, exigez la Précision !



www.diagprecision.fr

